

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 8 novembre 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle
PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 8 novembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 2 novembre 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	2 novembre 2023
Date d'affichage	2 novembre 2023

Membres en exercice	75
Membres présents	61
Pouvoirs	12
Votants	73

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEPAGE HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – DEBRAY – MENOURIE – BOUCHER – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – PETIT – RHUIN – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION FROISSART-SEN LIS – DUVAL

Etaient absents :

Mme Françoise BEAURIN
Mme Patricia CHAGNON

Etaient excusés :

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
M. Olivier MALLET donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Danielle VASSEUR donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Angelo TONOLLI donne pouvoir à M. Claude JACOB
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Francis HENIQUE
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
Mme Maryse DUBOS remplacée par M. Joël GARDEL
M. Stéphane DELOISON donne pouvoir à M. Fabrice FRION
M. Gilbert DUCHEMIN donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
M. Arnaud BIHET donne pouvoir à M. Robert DEBRAY
M. Michel TRENCART remplacé par M. Freddy BOUCHER
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir Mme Clémence FROISSART-SEN LIS

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Maryline DEROUSSENT

Le conseil d'agglomération décide à l'unanimité d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 21 septembre 2023 (73 votants : 72 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – BOUCHER – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SEN LIS – DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN)

En préambule de l'examen des points à l'ordre du jour, le Président invite l'ensemble de participants à observer une minute de silence en hommage à Marcel REGNIER, Maire de Wiry-au-Mont de 2001 à 2020, décédé le 7 novembre dernier.

Puis, il indique que le Secrétariat Général a bien pris connaissance des demandes d'inscription des élus dans une ou plusieurs commissions communautaires. Il ajoute que la composition des commissions ainsi que l'évolution de leurs intitulés (afin de les mettre en phase avec les nouvelles délégations des membres du bureau communautaire), seront présentées au prochain Conseil. Il précise que, dans cette attente, en cas de réunions de ces commissions, celles-ci se tiendront selon la composition actuelle, en soulignant que les Vice-présidents et conseillers délégués nouvellement nommés sont membres de droit des commissions relevant de leurs délégations.

Puis, le Président fait part du bilan particulièrement positif d'Octobre Rose 2023, précisant que pour la première fois, les 43 communes de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme ont participé activement au succès de cette action. Il remercie les Maires, élus, agents et acteurs associatifs des communes, le service Santé et Madame DUPUY pour cette belle réussite collective.

Le Président souhaite la bienvenue à Madame Nora AYACHI, Directrice Générale des Services, que les élus connaissent déjà, et présente Madame Virginie SCHIPMAN qui vient d'intégrer la C.A.B.S. en tant que Directrice des ressources Humaines.

FINANCES

1) 2023.159 Fixation du montant des attributions de compensation pour l'année 2023.

Monsieur DELOHEN attire l'attention sur les 223 000 € que sa commune doit percevoir au titre de la compensation 2023. Il fait part de son inquiétude à pouvoir 'boucler le budget de sa commune, et régler ses salariés, compte tenu des versements tardifs par la C.A.B.S des compensations, illustrant ses propos comme suit : - un versement en février 2023 au titre du solde de la compensation 2022 à hauteur de 78 491 €, des versements en février, mars, mai et juin 2023, au titre de la compensation 2023; si bien qu'il manque encore aujourd'hui 133 000 € sur un budget communal de 940 000 €. Il indique ne pas être satisfait des modalités de versement de la compensation, souhaitant un versement plus régulier, ajoutant que la compensation 2023 doit être soldée en 2023 et non en 2024. Il regrette également la tenue tardive de la CLECT en juillet 2023.

En réponse, le Président rejoint M DELOHEN, il regrette également la tenue tardive de la CLECT et précise que celle - ci doit pouvoir se tenir plus tôt dans l'année, après le vote des budgets. Il propose que pour l'année 2024, la CLECT puisse être programmée durant le mois de mai dès validation par les communes de leurs enveloppes travaux, de sorte à pouvoir solder la CLECT 2024 dans les meilleurs délais, afin que les communes puissent bénéficier d'un reversement plus tôt.

Monsieur WALRAVE interpelle le Président quant au rapport de la CLECT du 10 juillet 2023 regrettant d'une part, de ne pas avoir de précisions sur les différents transferts précédant la fusion en 2017, et consent d'autre part, qu'il apparait difficile de revenir dessus. Il ajoute que depuis 2017 'chacun a pu se faire une idée plus précise et découvrir des failles dans les charges transférées, telles que les charges du SDIS, ou le recouvrement des aides à la cantine'. Il ajoute que la commission CLECT aurait dû être le chantier prioritaire du cabinet CALIA dans le cadre du Projet de Territoire, qu'il estime par ailleurs inutile. Il regrette d'avoir à voter sur des chiffres sans en connaître la véritable valeur.

Il évoque ensuite le sujet des cotisations versées par les communes de Longpré, Fontaine et Liercourt au SMAECA : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Canal d'Assèchement, et la réponse erronée apportée au nom du Président par le DGS, Monsieur REPUSSEAU, justifiant à tort un montant de cotisation différent entre les communes de l'EPCI du Ponthieu-Marquenterre et de la C.A.B.S, au regard de leur régime fiscal respectif. Il précise que la C.A.B.S et le Ponthieu-Marquenterre sont tous les deux en FPU, aussi, il s'interroge sur le non versement des cotisations au SMAECA par les communes de Pont-Rémy et de Longpré.

Le conseil d'agglomération,

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 2017 portant approbation des statuts de la CABS au 1^{er} juillet 2017,
- Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées arrêté en date du 10 juillet 2023,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 71 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN M. - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - TONOLLI - HENIQUE - DOVERGNE - GARET - BOUCHARD - FRION - LENNE - GARDEL - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - DANTEN - BOUTROY PARSIS - SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - MACHAT - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - DELOHEN - COEUILTE - BLONDIN J.Y. - BIHET - DEBRAY - MENOURIE - BOUCHER - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - COLINET - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESENNE - Mmes BOULART DAUSSY - DELAGE - DUPUY - CHEVALLIER - MONFLIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - ARCIVAL - BOSIO - LEPLOMB - DEROUSSENT - MAISON - CREPIN - BOURCERONDE - DORION - FROISSART-SENLIS - DUVAL ; 2 contres : MM. CHATENAY - WALRAVE)

D'approuver les montants des attributions de compensations 2023 versées par la communauté d'agglomération de la Baie de Somme aux communes ou inversement, de la manière suivante :

Compensations 2023

Commune	Compensation
Abbeville	5 523 304,38
Arrest	61 946
Bellancourt	53 893
Bettencourt-Rivière	3 146
Boismont	80 909
Bray-les-Mareuil	11 047
Brutelles	32 904
Cambron	120 029
Caours	80 428
Cayeux-sur-Mer	1 245 921
Condé-Folie	74 506
Drucat	166 313
Estréboeuf	17 262
Fontaine sur Somme	11 012
Franleu	41 565
Lanchères	150 651
Mareuil-Caubert	163 774
Mons Boubert	135 053
Neufmoulin	25 721
Pendé	132 489
Saigneville	140 701
Saint Blimont	82 951
Saint Valery sur Somme	1 061 353
Vaudricourt	15 326
Yonval	1 715
Compensations à recevoir	9 433 919,38

Commune	Compensation
Bailleul	-8 943
Citerne	-8 860
Doudelainville	-21 084
Eaucourt	-58 950
Epagne-Epagnette	-26 564
Eronnelle	-20 187
Frucourt	-11 624
Grand-Laviers	-7 552
Hallencourt	-223 964
Huppy	-32 256
Liercourt	-11 973
Limeux	-166 082
Longpré	-28 651
Merelessart	-4 067
Sorel-en-Vimeu	-7 793
Vauchelles	-33 967
Vaux-Marquenville	-4 374
Wiry-au-Mont	-3 703
Compensations à verser	-680 594

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

2) 2023.160 Décision Modificative n° 2 au Budget Principal

Monsieur WALRAVE considère que ce montage visant à faire l'économie de 300 000 € sur le budget transport pour équilibrer les comptes, a des limites, abandonnant ainsi le programme pluriannuel d'investissement de la Régie.

Le conseil d'agglomération,

- Vu la délibération n°2023.088 du 13 avril 2023 portant adoption du budget primitif 2023 du budget principal,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-11,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant la nécessité de modifier le budget primitif 2023 du budget principal,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 70 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN M. - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - TONOLLI - HENIQUE - DOVERGNE - GARET - BOUCHARD - FRION - LENNE - GARDEL - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - DANTEN - BOUTROY - PARSIS - SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - MACHAT - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - COEUILTE - BLONDIN J.Y. - BIHET - DEBRAY - MENOURIE - BOUCHER - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - COLINET - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - CHEVALLIER - MONFLIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - ARCIVAL - BOSIO - LEPLOMB - DEROUSSANT - MAISON - CREPIN - BOURCERONDE - DORION - FROISSART-SENLIS - DUVAL ; 3 contres : MM. CHATENAY - DELOHEN - WALRAVE)

D'approuver, conformément au détail ci-dessous, les modifications budgétaires de la Décision Modificative n° 2 du budget Principal,

Mise à niveau du chapitre 011 : +800.000 €

Ch.	Article - Fonction	Libellé	Crédits inscrits	Crédits à prévoir	DM Dépense	DM Recette
Fonctionnement						
011	6042-311	Contrats de prestations de services	60 000,00	220 000,00	160 000,00	
011	6042-213	Contrats de prestations de services	7000,00	27 000,00	20 000,00	
011	60623-251	Alimentation	620 000,00	800 000,00	180 000,00	
011	60628-213	Autres fournitures non stockées	17 000,00	47 000,00	30 000,00	
011	60631-213	Fournitures d'entretien	70 000,00	90 000,00	20 000,00	
011	6068-812	Autres matières et fournitures	313 000,00	513 000,00	200 000,00	
011	611-812	Contrats de prestations de services	3 565 670,00	3 755 670,00	190 000,00	
65	657364-815	A caractère industriel et commercial	343 236,00	43 236,00	-300 000,00	
67	6748-70	Autres subventions exceptionnelles	972 501,00	472 501,00	-500 000,00	
		TOTAL			0,00	

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

3) 2023.161 Décision Modificative n° 1 au Budget Régie transport

Le conseil d'agglomération,

- Vu la délibération n°2023.096 du 13 avril 2023 portant adoption du budget primitif 2023 du budget régie transport,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-11,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant la nécessité de modifier le budget primitif 2023 du budget Régie Transport,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 70 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN M. - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - TONOLLI - HENIQUE - DOVERGNE - GARET - BOUCHARD - FRION - LENNE - GARDEL - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - CHATENAY - DANTEN - BOUTROY - PARSIS - SANNIER - LEFEBVRE - MACHAT - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - COEUILTE - BLONDIN J.Y. - BIHET - DEBRAY - MENOURIE - BOUCHER - DELAHAYE - DUCROCQ

GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 3 contres : MM. JACOB – DELOHEN – WALRAVE)

D'approuver, conformément au détail ci-dessous, les modifications budgétaires de la Décision Modificative n° 1 du Budget Régie Transport.

Ch.	Article	Libellé	Crédits inscrits	Crédits à prévoir	DM Dépense	DM Recette
Fonctionnement						
011	61551	Matériel roulant	176 500,00	148 728,00	-27 772,00	
74	7472	Régions	0	272 228,00		+272 228,00
74	7475	Groupements de collectivités	343 236,00	43 236,00		-300 000,00
		TOTAL			-27 772,00	-27 772,00

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

4) 2023.162 Avances sur subventions de fonctionnement aux budgets régie Office de Tourisme et régie Transport pour l'année 2024.

Le conseil d'agglomération,

- Vu l'article L 2224-2 du code général des collectivités territoriales relatif aux subventions d'équilibre des budgets annexes,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 72 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – BOUCHER – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 contre : M. DELOHEN)

De prendre acte de la nécessité du versement d'une avance subventions de fonctionnement aux budgets régie Office de Tourisme et régie Transport pour l'année 2024 afin de faire face aux dépenses de fonctionnement générées avant le vote du budget de la communauté d'agglomération.

D'accepter de verser une subvention d'équilibre provisoire pour l'année 2024 d'un montant de :

- ✓ 150.000 € du budget principal à la régie Transport, dans la limite des besoins réels.
- ✓ 150.000 € du budget principal à la régie Office de Tourisme, dans la limite des besoins réels.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

5) 2023.163 Admission de créances en créances éteintes.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu le décret N°2010-1304 du 29 octobre 2010 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers,
- Vu le budget primitif de la CABS voté le 13 avril 2023,
- Vu la demande des services du comptable public d'admettre une nouvelle créance en créance éteinte (C/ 6542) d'un montant de 222,70 € suite à une décision de la commission de surendettement du 1^{er} mars 2022 au profit de M. MILLE Frédéric,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 72 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – BOUCHER – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 contre : M. DELOHEN)

D'inscrire la créance ci-dessous comme créance éteinte (C/6542)

BUDGET	CREANCIER	MONTANT
BP	M. MILLE Frédéric	222,70 €

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

6) 2023.164 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables : Budget Principal.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14, et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
- Vu la demande d'admission de créances irrécouvrables transmise par le comptable public,
- Vu l'annexe à la présente délibération,
- Considérant les actions entreprises par le comptable public en vue du recouvrement des créances détaillées en annexe,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – BOUCHER – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 2 contres : MM. CHATENAY – DELOHEN)

D'admettre en non-valeur les créances proposées par le comptable public pour un montant de 1 250,22 € décomposé comme suivant :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 250,22 €	1 250,22 €
6542	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 250,22 €	1 250,22 €

De dire que les crédits sont inscrits au compte '6541 Créances admises en non-valeur' du budget principal 2023.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

7) 2023.165 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables : Eau et Assainissement.

- Le conseil d'agglomération,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14, et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
- Vu la demande d'admission de créances irrécouvrables transmise par le comptable public,
- Vu l'annexe à la présente délibération,
- Considérant les actions entreprises par le comptable public en vue du recouvrement des créances détaillées en annexe,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 72 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN M. - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - TONOLLI - HENIQUE - DOVERGNE - GARET - BOUCHARD - FRION - LENNE - GARDEL - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - CHATENAY - DANTEN - BOUTROY - PARSIS - SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - MACHAT - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - COEUILTE - BLONDIN J.Y. - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - MENOURIE - BOUCHER - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - COLINET - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - CHEVALLIER - MONFLIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - ARCIVAL BOSIO - LEPLOMB - DEROUSSANT - MAISON - CREPIN - BOURCERONDE - DORION - FROISSART-SENLIS - DUVAL ; 1 contre : M. DELOHEN)

D'admettre en non-valeur les créances proposées par le comptable public pour un montant de 2 807,09 € décomposé comme suivant :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	2 807,09 €	2 807,09 €
6542	0,00 €	0,00 €
TOTAL	2 807,09 €	2 807,09 €

De dire que les crédits sont inscrits au compte '6541 Créances admises en non-valeur' du budget Eau et Assainissement 2023.

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

8) 2023.166 Attribution d'une subvention complémentaire au Comité des Œuvres Sociales de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2023.101 du 13 avril 2023 attribuant une subvention au Comité des Œuvres Sociales de la Ville d'Abbeville et de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant qu'il y a lieu d'accorder une subvention complémentaire liée à l'octroi des chèques cadeaux Noël aux agents de la communauté d'agglomération pour leurs enfants,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – BOUCHER – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLLIS ; 2 contres : M. DELOHEN – Mme DUVAL ; 1 abstention : M. PARSIS)

D'attribuer une subvention complémentaire de 6 768,75 € à l'Association Comité des Ouvres Sociales de la ville d'Abbeville et de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 8 novembre 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 8 novembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 2 novembre 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	2 novembre 2023
Date d'affichage	2 novembre 2023

Membres en exercice	75
Membres présents	61
Pouvoirs	12
Votants*	72

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEPAGE
HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE –
LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE
JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE –
DEBRAY – MENOURIE – BOUCHER – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE COLINET –
PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – PETIT – RHUIN –
BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BURGERONDE – DORION FROISSART-
SENLIS – DUVAL

***Monsieur Christian LESENNE ne prend pas part au vote.**

Etaient absents :

Mme Françoise BEAURIN
Mme Patricia CHAGNON

Etaient excusés :

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
M. Olivier MALLET donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Danielle VASSEUR donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Angelo TONOLLI donne pouvoir à M. Claude JACOB
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Francis HENIQUE
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
Mme Maryse DUBOS remplacée par M. Joël GARDEL
M. Stéphane DELOISON donne pouvoir à M. Fabrice FRION
M. Gilbert DUCHEMIN donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
M. Arnaud BIHET donne pouvoir à M. Robert DEBRAY
M. Michel TRENCART remplacé par M. Freddy BOUCHER
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir Mme Clémence FROISSART-SENLIS

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Maryline DEROUSSENT

AFFAIRES SCOLAIRES

9) 2023.167 Fixation du forfait intercommunal scolaire pour l'année 2023

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L.212-8 et L.442-5-1 du code de l'éducation,
- Vu la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 du ministère de l'Education Nationale,
- Vu la délibération 2023.056 par laquelle le conseil communautaire a adopté le compte administratif 2022 ,
- Vu le rapport de Anne Marie DORION, Vice - Présidente aux affaires scolaires,
- Considérant les dépenses d'externat des écoles publiques maternelles, élémentaires, et primaires,
- Considérant les effectifs des écoles publiques observés au mois de septembre 2022,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 64 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN M. - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - DOVERGNE - GARET - BOUCHARD - LENNE - GARDEL - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - DANTEN - BOUTROY - SANNIER - LEFEBVRE - MACHAT - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - COEUILTE - BLONDIN J.Y. - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - MENOURIE - BOUCHER - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - COLINET - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - CHEVALLIER - MONFLIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - BOSIO - LEPLOMB - DEROUSSANT - MAISON - CREPIN - BOURCERONDE - DORION - FROISSART-SENLIS - DUVAL ; 7 contres : MM. TONOLLI - HENIQUE - FRION - CHATENAY - JACOB - DELOHEN - Mme ARCIVAL ; 1 abstention : M. PARSIS)

De fixer le forfait intercommunal à 405,20€ par élève d'école élémentaire, et à 1177.18€ par élève d'école maternelle.

D'attribuer à l'OGEC Saint Pierre, d'Abbeville, une participation de 123307.09€ au titre de l'exercice 2023.

D'attribuer à l'OGEC Saint Gilles, d'Abbeville, une participation de 68831.91€ au titre de l'exercice 2023.

D'attribuer à l'OGEC Saint Joseph, de Cayeux sur mer, une participation de 20281.05€ au titre de l'exercice 2023.

D'attribuer à l'OGEC Notre Dame, de Saint Valéry sur Somme, une participation de 47740.46€ au titre de l'exercice 2023.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 8 novembre 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 8 novembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 2 novembre 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	2 novembre 2023	Membres en exercice	75
Date d'affichage	2 novembre 2023	Membres présents	61
		Pouvoirs	12
		Votants	73

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEPAGE HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – DEBRAY – MENOURE – BOUCHER – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – PETIT – RHUIN – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BURGERONDE – DORION FROISSART-SENILIS – DUVAL

Etaient absents :

Mme Françoise BEAURIN
Mme Patricia CHAGNON

Etaient excusés :

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
M. Olivier MALLET donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Danielle VASSEUR donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Angelo TONOLLI donne pouvoir à M. Claude JACOB
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Francis HENIQUE
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
Mme Maryse DUBOS remplacée par M. Joël GARDEL
M. Stéphane DELOISON donne pouvoir à M. Fabrice FRION
M. Gilbert DUCHEMIN donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
M. Arnaud BIHET donne pouvoir à M. Robert DEBRAY
M. Michel TRENCART remplacé par M. Freddy BOUCHER
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir Mme Clémence FROISSART-SENILIS

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Maryline DEROUSSENT

ECONOMIE

10) 2023.168 Avis de la CABS sur une demande d'ouverture dominicale

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,
- Vu le code du travail et notamment ses articles L 3132-26 à L 3132-27-2 et R 3132-21,
- Vu le rapport de Olivier MALLET, Vice-président en charge de l'Economie,
- Considérant les demandes formulées par courriers ou mails par certains magasins,
- Considérant la demande de la commune d'Abbeville auprès de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme le 17 octobre 2023 d'une demande d'avis conforme pour une ouverture dominicale de magasins pour les branches et dates suivantes :

⇒ Branche « des enseignes de la distribution alimentaire » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2024
- Premier dimanche des soldes d'été 2024
- Dimanche du Black Friday 2024
- Dimanche de la rentrée scolaire
- 01 décembre 2024
- 08 décembre 2024
- 15 décembre 2024
- 22 décembre 2024
- 29 décembre 2024

⇒ Branche « des enseignes non-alimentaire » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2024
- Premier dimanche des soldes d'été 2024
- Dimanche du Black Friday 2024
- Dimanche de la rentrée scolaire
- 01 décembre 2024
- 08 décembre 2024
- 15 décembre 2024
- 22 décembre 2024

· 29 décembre 2024

⇒ Branche « automobile- caravaning » :

· 14 janvier 2024

· 17 mars 2024

· 16 juin 2024

· 15 septembre 2024

· 13 octobre 2024

⇒ Branche « magasins multi-commerces-Solderie » :

· 13 octobre 2024

· 20 octobre 2024

· 27 octobre 2024

· 03 novembre 2024

· 10 novembre 2024

· 17 novembre 2024

· 24 novembre 2024

· 01 décembre 2024

· 08 décembre 2024

· 15 décembre 2024

· 22 décembre 2024

· 29 décembre 2024

3 dimanches supplémentaires pourront être proposés et laissés à la libre appréciation des enseignes et fera l'objet d'un arrêté municipal complémentaire au moins deux mois avant la date souhaitée, sauf pour la Branche « magasins multi-commerces-Solderie »

Ces ouvertures ne pourront s'effectuer qu'après en avoir informé par écrit les services de la DDETS.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 66 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – BOUTROY – PARSIS – SANNIER LEFEBVRE – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE BIHET – DEBRAY – MENOURIE – BOUCHER – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 contre : M. DANTEN ; 6 abstentions : MM. TONOLLI – HENIQUE – JACOB – DELOHEN – PATTE – Mme ARCIVAL)

D'émettre un avis favorable sur les demandes d'ouvertures dominicales pour les branches et aux dates suivantes :

⇒ Branche « des enseignes de la distribution alimentaire » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2024
- Premier dimanche des soldes d'été 2024
- Dimanche du Black Friday 2024
- Dimanche de la rentrée scolaire
- 01 décembre 2024
- 08 décembre 2024
- 15 décembre 2024
- 22 décembre 2024
- 29 décembre 2024

⇒ Branche « des enseignes non-alimentaire » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2024
- Premier dimanche des soldes d'été 2024
- Dimanche du Black Friday 2024
- Dimanche de la rentrée scolaire
- 01 décembre 2024
- 08 décembre 2024
- 15 décembre 2024
- 22 décembre 2024
- 29 décembre 2024

⇒ Branche « automobile- caravaning » :

- 14 janvier 2024
- 17 mars 2024
- 16 juin 2024
- 15 septembre 2024
- 13 octobre 2024

⇒ Branche « magasins multi-commerces-Solderie » :

- 13 octobre 2024

- 20 octobre 2024
- 27 octobre 2024
- 03 novembre 2024
- 10 novembre 2024
- 17 novembre 2024
- 24 novembre 2024
- 01 décembre 2024
- 08 décembre 2024
- 15 décembre 2024
- 22 décembre 2024
- 29 décembre 2024

De prendre acte que 3 dimanches supplémentaires pourront être proposés et laissés à la libre appréciation de la commune sauf pour la Branche « magasins multi-commerces-Soliderie »,

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 8 novembre 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 8 novembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 2 novembre 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	2 novembre 2023
Date d'affichage	2 novembre 2023

Membres en exercice	75
Membres présents	61
Pouvoirs*	11
Votants*	71

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEPAGE
HENRIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE –
LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE
JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE –
DEBRAY – MENOURE – BOUCHER – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE COLINET –
PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – PETIT – RHUIN –
BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSANT – MAISON – CREPIN – BURGERONDE – DORION FROISSART-
SENLIS – DUVAL

***Monsieur Aurélien DOVERGNE ne prend pas part au vote (avec pouvoir de M. GARET)**

Etaient absents :

Mme Françoise BEAURIN
Mme Patricia CHAGNON

Etaient excusés :

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
M. Olivier MALLET donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Danielle VASSEUR donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Angelo TONOLLI donne pouvoir à M. Claude JACOB
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Francis HENRIQUE
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
Mme Maryse DUBOS remplacée par M. Joël GARDEL
M. Stéphane DELOISON donne pouvoir à M. Fabrice FRION
M. Gilbert DUCHEMIN donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
M. Arnaud BIHET donne pouvoir à M. Robert DEBRAY
M. Michel TRENCART remplacé par M. Freddy BOUCHER
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir Mme Clémence FROISSART-SENLIS

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Maryline DEROUSSANT

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

11) Attribution de subventions dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'Abbeville et de Longpré-Les-Corps-Saints

➤ Sur Abbeville

11.A 2023.169 Dossier - Mme Charlotte Jacques- 42 rue Millevoye

Le conseil d'agglomération,

- Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée le 29 janvier 2020 et son annexe valant convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouvellement Urbain (OPAH-RU),
- Vu la délibération 2022/100 du 24 mai 2022 validant le règlement d'attribution des aides OPAH et les subventions accordées par la CABS pour la lutte contre l'habitat indigne et pour l'amélioration de l'habitat aux propriétaires occupants, les aides pour la lutte contre l'habitat indigne attribuées aux propriétaires bailleurs et les aides hors ANAH,
- Vu la délibération 2023/036 du 3 avril 2023 validant la modification du règlement d'attribution des aides OPAH,
- Vu le dossier déposé par l'opérateur CITEMETRIE pour Mme Charlotte Jacques, demeurant au 42 rue Millevoye à ABBEVILLE (80100) concernant des travaux de réhabilitation énergétique (propriétaires occupants très modeste),
- Vu la validation du dossier en comité technique OPAH du 28 septembre 2023,
- Vu la validation du dossier en bureau communautaire du 24 octobre 2023,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 70 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN M. - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - TONOLLI - HENIQUE - BOUCHARD - FRION - LENNE - GARDEL - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - CHATENAY - DANTEN - BOUTROY - PARSIS SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - MACHAT - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - DELOHEN - COEUILTE - BLONDIN J.Y. - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - MENOURIE - BOUCHER - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - CHEVALLIER - MONFLIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - ARCIVAL - BOSIO - LEPLOMB DEROUSSANT - MAISON - CREPIN - BOURCERONDE - DORION - FROISSART-SENLIS - DUVAL ; M. COLINET a omis de voter)

D'attribuer une subvention de 2 000€ au titre de ses travaux de rénovation énergétique et 687.17€ de subvention plus-value matériaux à Mme Charlotte Jacques, demeurant au 42 rue Millevoye à ABBEVILLE (80100) pour ses travaux de réhabilitation énergétique (propriétaires occupants très modeste)

De prendre acte que cette subvention sera versée au propriétaire, sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par l'opérateur, des factures acquittées, de la notification de paiement de l'ANAH et du plan de financement définitif et de l'attestation de conformité des travaux, dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date de la présente délibération.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

11.B 2023.170 Dossier - M Hugo Riquier- 116 Chaussée Marcadé

Le conseil d'agglomération,

- Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée le 29 janvier 2020 et son annexe valant convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouvellement Urbain (OPAH-RU),
- Vu la délibération 2022/100 du 24 mai 2022 validant le règlement d'attribution des aides OPAH et les subventions accordées par la CABS pour la lutte contre l'habitat indigne et pour l'amélioration de l'habitat aux propriétaires occupants, les aides pour la lutte contre l'habitat indigne attribuées aux propriétaires bailleurs et les aides hors ANAH,
- Vu la délibération 2023/036 du 3 avril 2023 validant la modification du règlement d'attribution des aides OPAH,
- Vu le dossier déposé par l'opérateur CITEMETRIE pour M Hugo Riquier, demeurant au 116 chaussée Marcadé à ABBEVILLE (80100) concernant des travaux de réhabilitation énergétique (propriétaires occupants très modeste),
- Vu la validation du dossier en comité technique OPAH du 28 septembre 2023,
- Vu la validation du dossier en bureau communautaire du 24 octobre 2023,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – BOUCHER – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIIS – DUVAL ; M. COLINET a omis de voter)

D'attribuer une subvention de 2 000€ au titre de ses travaux de rénovation énergétique, 978€ de subvention plus-value matériaux et 5 000€ au titre de la transformation d'usage à M Hugo Riquier, demeurant au 116 chaussée Marcadé à ABBEVILLE (80100) pour ses travaux de réhabilitation énergétique (propriétaires occupants très modeste)

De prendre acte que cette subvention sera versée au propriétaire, sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par l'opérateur, des factures acquittées, de la notification de paiement de l'ANAH et du plan de financement définitif et de l'attestation de conformité des travaux, dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date de la présente délibération.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

11.C 2023.171 Dossier - M. Rémy Longuemart- 5 place du marché Jacques Becq- 3^{ème} étage

Le conseil d'agglomération,

- Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée le 29 janvier 2020 et son annexe valant convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouvellement Urbain (OPAH-RU),
- Vu la délibération 2022/100 du 24 mai 2022 validant le règlement d'attribution des aides OPAH et les subventions accordées par la CABS pour la lutte contre l'habitat indigne et pour l'amélioration de l'habitat aux propriétaires occupants, les aides pour la lutte contre l'habitat indigne attribuées aux propriétaires bailleurs et les aides hors ANAH,

- Vu la délibération 2023/036 du 3 avril 2023 validant la modification du règlement d'attribution des aides OPAH,
- Vu le dossier déposé par l'opérateur CITEMETRIE pour M Remy Longuemart, demeurant au 5 place du Marché Jacques Becq- 3^{ème} étage à ABBEVILLE (80100) concernant des travaux de réhabilitation énergétique (propriétaires occupants très modeste),
- Vu la validation du dossier en comité technique OPAH du 28 septembre 2023,
- Vu la validation du dossier en bureau communautaire du 24 octobre 2023,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 70 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN M. - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - TONOLLI - HENIQUE - BOUCHARD - FRION - LENNE - GARDEL - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - CHATENAY - DANTEN - BOUTROY - PARSIS SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - MACHAT - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - DELOHEN - COEUILTE - BLONDIN J.Y. - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - MENOURIE - BOUCHER - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - CHEVALLIER - MONFLIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - ARCIVAL - BOSIO - LEPLOMB DEROUSSEMENT - MAISON - CREPIN - BOURCERONDE - DORION - FROISSART-SENLIS - DUVAL ; M. COLINET a omis de voter)

D'attribuer une subvention de 2000€ au titre des travaux de précarité énergétique et 1 977€ au titre de la subvention plus-value matériaux à M Remy Longuemart, demeurant au 5 place du Marché Jacques Becq- 3^{ème} étage à ABBEVILLE (80100) pour ses travaux de réhabilitation énergétique (propriétaires occupants très modeste)

De prendre acte que cette subvention sera versée au propriétaire, sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par l'opérateur, des factures acquittées, de la notification de paiement de l'ANAH et du plan de financement définitif et de l'attestation de conformité des travaux, dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date de la présente délibération.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

11.D 2023.172 Dossier - M. Victor Miry- 42 place des Jacobins

Le conseil d'agglomération,

- Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée le 29 janvier 2020 et son annexe valant convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouvellement Urbain (OPAH-RU),
- Vu la délibération 2022/100 du 24 mai 2022 validant le règlement d'attribution des aides OPAH et les subventions accordées par la CABS pour la lutte contre l'habitat indigne et pour l'amélioration de l'habitat aux propriétaires occupants, les aides pour la lutte contre l'habitat indigne attribuées aux propriétaires bailleurs et les aides hors ANAH,
- Vu la délibération 2023/036 du 3 avril 2023 validant la modification du règlement d'attribution des aides OPAH,
- Vu le dossier déposé par l'opérateur CITEMETRIE pour M Victor Miry, demeurant au 47 place des Jacobins à ABBEVILLE (80100) concernant des travaux de réhabilitation énergétique (propriétaires occupants modeste),
- Vu la validation du dossier en comité technique OPAH du 28 septembre 2023,
- Vu la validation du dossier en bureau communautaire du 24 octobre 2023,

- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 70 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN M. - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - TONOLLI - HENIQUE - BOUCHARD - FRION - LENNE - GARDEL - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - CHATENAY - DANTEN - BOUTROY - PARSIS SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - MACHAT - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - DELOHEN - COEUILTE - BLONDIN J.Y. - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - MENOURIE - BOUCHER - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - CHEVALLIER - MONFLIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - ARCIVAL - BOSIO - LEPLOMB DEROUSSANT - MAISON - CREPIN - BOURCERONDE - DORION - FROISSART-SENLISS - DUVAL ; M. COLINET a omis de voter)

D'attribuer une subvention de 1 329€ à M Victor Miry, demeurant au 47 place des Jacobins à ABBEVILLE (80100) pour ses travaux de réhabilitation énergétique (propriétaires occupants modeste)

De prendre acte que cette subvention sera versée au propriétaire, sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par l'opérateur, des factures acquittées, de la notification de paiement de l'ANAH et du plan de financement définitif et de l'attestation de conformité des travaux, dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date de la présente délibération.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **Sur Longpré-les-Corps-Saints**

11.E 2023.173 Dossier - Mme Agnès Fricot- 29 grande rue

Le conseil d'agglomération,

- Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée le 29 janvier 2020 et son annexe valant convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouveau Rural (OPAH-RR),
- Vu la délibération 2022/100 du 24 mai 2022 validant le règlement d'attribution des aides OPAH et les subventions accordées par la CABS pour la lutte contre l'habitat indigne et pour l'amélioration de l'habitat aux propriétaires occupants, les aides pour la lutte contre l'habitat indigne attribuées aux propriétaires bailleurs et les aides hors ANAH,
- Vu le dossier déposé par l'opérateur INHARI pour Mme Agnès Fricot, demeurant au 29 grande rue à Longpré-les-Corps-Saints (80510) concernant des travaux de réhabilitation énergétique (propriétaires occupants),
- Vu la validation du dossier en comité technique OPAH du 28 septembre 2023,
- Vu la validation du dossier en bureau communautaire du 24 octobre 2023,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 70 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN M. - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - TONOLLI - HENIQUE - BOUCHARD - FRION - LENNE - GARDEL - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - CHATENAY - DANTEN - BOUTROY - PARSIS SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - MACHAT - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - DELOHEN - COEUILTE - BLONDIN J.Y. - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - MENOURIE - BOUCHER - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - CHEVALLIER - MONFLIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - ARCIVAL - BOSIO - LEPLOMB DEROUSSANT - MAISON - CREPIN - BOURCERONDE - DORION - FROISSART-SENLISS - DUVAL ; M. COLINET a omis de voter)

D'attribuer une subvention de 2 000€ à Mme Agnès Fricot, demeurant au 29 grande rue à Longpré-les-Corps-Saints (80510) pour ses travaux de réhabilitation énergétique (propriétaires occupants)

De prendre acte que cette subvention sera versée à la propriétaire, sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par l'opérateur, des factures acquittées, de la notification de paiement de l'ANAH et du plan de financement définitif et de l'attestation de conformité des travaux, dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date de la présente délibération.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

12) 2023.174 Approbation de l'avenant de projet à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de ville – Opération de Revitalisation du Territoire d'Abbeville, Longpré-Les-Corps-Saints et Cayeux-sur-Mer intégrant Saint-Valéry-sur-Somme.

Monsieur WALRAVE regrette l'absence des représentants des communes de Longpré – Les Corps Saints et Saint-Valéry-Sur-Somme lors de la commission Aménagement du Territoire du 14 septembre dernier au cours de laquelle a été évoqué ce point. Il mentionne que la C.A.B.S aurait tort de se priver de cette manne financière et ajoute que ces ORT n'ont pas suscité l'enthousiasme et qu'ils peinent à trouver leur intérêt.

Il estime qu'on se dirige aujourd'hui vers un aménagement du territoire à deux vitesses, avec d'un côté, une attention toujours plus grande aux villes, aux quartiers, au littoral ; et d'un autre côté, un abandon méprisant à la ruralité, prenant pour exemple l'intérêt porté à la submersion marine, et beaucoup moins à la question des inondations pluviales.

Il profite de ce point sur l'aménagement du territoire pour avoir une pensée en direction des habitants qui ont aujourd'hui les pieds dans l'eau.

En réponse, le Président précise que grâce aux dispositifs 'Action Cœur de Ville' et 'Petites Villes de demain', les villes et les bourgs-centres reprennent de la force, du dynamisme, créant ainsi de l'ambition économique, prenant pour exemples Abbeville, et Longpré – Les Corps - Saints. Il ajoute que les opérations menées à travers l'ORT sont bénéfiques pour le bien des habitants, le développement des territoires et l'activité économique.

Concernant la ruralité, il évoque le dispositif 'Village d'Avenir' en cours de lancement, destinés spécifiquement aux petites communes, ajoutant que plusieurs communes de la C.A.B.S se sont portées candidates sur ce programme piloté par la Préfecture de Région en lien avec Madame la Sous-Préfète d'Abbeville. Le Président souligne que la C.A.B.S viendra en soutien des communes rurales volontaires à ce dispositif et qu'on aurait tort de se priver d'un tel programme et des financements associés, permettant la redynamisation de nos territoires ruraux.

Monsieur HENIQUE demande des précisions sur le projet de 'Centre d'interprétation de la seconde guerre mondiale', ainsi que sur la participation de la Région et de l'Etat sur les projets : - 'Stade Paul Delique', et 'Musée Boucher De Perthes'. Puis, il interpelle le Président sur l'avancement du projet de l'Observatoire Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat qui devait être mis en place en 2023.

En réponse, le Président rappelle que les actions retenues sont mentionnées dans l'avenant Action Cœur de Ville. Concernant le projet de Centre d'interprétation de la seconde guerre mondiale, le Président indique que la ville est au stade de l'écriture du projet scientifique et culturel, afin d'établir dans un second temps, une étude programmatique d'aménagement de cet espace permettant d'établir un budget précis.

A propos du 'Stade Paul Delique', inscrit dans cet avenant Action Cœur de Ville, il indique qu'il fera également l'objet d'une étude afin d'en déterminer précisément son coût. Quant à l'action portant sur le Musée Boucher de Perthes, il précise que l'architecte a été désigné et que l'année 2024 sera consacrée à une phase d'études complémentaires afin de déterminer le budget primitif. Il ajoute recevoir fin novembre le Directeur Régional des Affaires Culturelles afin d'évoquer la participation financière de la DRAC sur ce projet et d'autres, tels que la Médiathèque, la lecture publique. Il mentionne qu'il s'agit là de projets « ville » financés par la Ville et non la C.A.B.S. Enfin, il souligne que des précisions seront apportées quant à l'avancement du projet de l'Observatoire Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat.

Monsieur DELOHEN revient sur le dispositif 'Village d'Avenir', qu'il ne remet pas en cause mais regrette que celui-ci ait été présenté tardivement aux communes. Il explique que c'est pour cette raison qu'il n'a pas souhaité engager sa commune dans ce dispositif.

Monsieur LECOMTE ajoute que ce dispositif s'apparente à celui des 'Petites Villes de Demain', à savoir que l'Etat propose pour les communes retenues au niveau départemental, une ingénierie et un financement pouvant atteindre 80% de l'opération.

En réponse à l'interrogation de Monsieur WALRAVE et à l'intervention de Monsieur DELOHEN, le Président rappelle qu'il a fallu aller très vite car les communes ont été sollicitées directement par l'Etat dans des délais particulièrement serrés et nous avons su être présents, et précise que la Préfecture de Région validera, pour l'ensemble des Hauts-de-France, les communes retenues sur ce dispositif 'Villages d'Avenir'.

Monsieur LESENNE complète en précisant que les communes ont été informées par mail de l'Etat du lancement de ce dispositif, que l'Etat a lui-même fixé le délai de réponse et que la C.A.B.S s'est empressée de remonter à l'Etat, les dossiers présentés.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention cadre pluriannuelle Abbeville Action Cœur de Ville signée le 28 septembre 2018 pour la période 2018-2023,
- Vu la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire valant convention OPAH-RU d'Abbeville et la convention OPAH-RR de Longpré-Les-Corps-Saints signées le 29 janvier 2020,
- Vu la convention d'adhésion Petite Ville de Demain 2020-2026 signée le 30 septembre 2021 sur les communes de Cayeux-sur-Mer et de Saint-Valery-sur-Somme,
- Vu la convention cadre Petite Ville de Demain valant avenant à la convention ORT et intégrant la commune de Cayeux-sur-Mer, signée le 20 février 2023.
- Vu le projet d'avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation du Territoire d'Abbeville, Longpré-les-Corps-Saints et Cayeux-sur-Mer intégrant Saint-Valery-sur-Somme
- Considérant l'avis favorable du comité des financeurs réuni le 19 octobre 2023,
- Considérant que les avenants aux conventions OPAH doivent être validés en comité d'engagement ANAH,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 67 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SEN LIS – DUVAL ; 1 contre : M. WALRAVE ; 3 abstentions : MM. DELOHEN – MENOURIE - BOUCHER)

De valider le contenu de l'avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation du Territoire d'Abbeville, Longpré-Les-Corps-Saints et Cayeux-sur-Mer intégrant Saint-Valery-sur-Somme, sous réserve de la validation du comité d'engagement de l'ANAH.

D'autoriser le Président, à signer le - dit avenant et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 8 novembre 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 8 novembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 2 novembre 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	2 novembre 2023
Date d'affichage	2 novembre 2023

Membres en exercice	75
Membres présents	61
Pouvoirs	12
Votants	73

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEPAGE
HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE –
LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE
JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE –
DEBRAY – MENOURIE – BOUCHER – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE COLINET –
PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – PETIT – RHUIN –
BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION FROISSART-
SENLIS – DUVAL

Etaient absents :

Mme Françoise BEAURIN
Mme Patricia CHAGNON

Etaient excusés :

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
M. Olivier MALLET donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Danielle VASSEUR donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Angelo TONOLLI donne pouvoir à M. Claude JACOB
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Francis HENIQUE
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
Mme Maryse DUBOS remplacée par M. Joël GARDEL
M. Stéphane DELOISON donne pouvoir à M. Fabrice FRION
M. Gilbert DUCHEMIN donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
M. Arnaud BIHET donne pouvoir à M. Robert DEBRAY
M. Michel TRENCART remplacé par M. Freddy BOUCHER
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir Mme Clémence FROISSART-SENLIS

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Maryline DEROUSSENT

13) 2023.175 Validation de la proposition de classement du Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur Abbeville et de son périmètre.

Monsieur JACOB s'interroge sur le périmètre du SPR.

En réponse, le Président indique que le périmètre du SPR est celui qui englobe les sites historiques de la Ville excluant ainsi certains quartiers périphériques non concernés par l'ABF.

Monsieur WALRAVE souhaite bon courage aux habitants concernés par ce périmètre considérant les inconvénients, les coûts importants et des aides qui ne sont pas à la hauteur.

Le Président précise que les propriétaires situés dans ce périmètre devant effectuer des travaux pourront, de par ce classement, bénéficier de dispositions fiscales avantageuses et d'aides de la Fondation du Patrimoine.

Le conseil d'agglomération,

- Vu les articles la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) créant les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) en remplacement des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),
- Vu le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables,
- Vu le code du patrimoine et notamment ces articles L.630-1 à L.633-1 et R.631-1 à D.633-1, définissant les dispositions régissant les SPR,
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme en date du 23 juin 2017, et sa compétence relative aux documents d'urbanisme,
- Vu la délibération N°2020.001 du conseil communautaire en date du 23 janvier 2020, validant la mise en place d'une opération de revitalisation du territoire sur les communes d'Abbeville et Longpré-Les-Corps-Saints et notamment sa fiche action n° 12 relative à la mise en place de SPR,
- Vu la délibération 2020.137 du 16 septembre 2020 lançant la procédure de Site patrimonial remarquable (SPR) sur Abbeville,
- Vu la décision du Bureau communautaire en date du 11 septembre 2023 actant la création d'un site patrimonial remarquable sur Abbeville,
- Vu le périmètre proposé,
- Vu la validation du périmètre en conseil municipal d'Abbeville le 6 novembre 2023,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 66 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN M. - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - DOVERGNE - GARET - BOUCHARD - FRION - LENNE - GARDEL - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - CHATENAY - DANTEN - BOUTROY - PARSIS SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - MACHAT - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - COEUILTE - BLONDIN J.Y. - BIHET - DEBRAY - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - COLINET - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - CHEVALLIER - MONFLIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - BOSIO - LEPLOMB - DEROUSSANT - MAISON - CREPIN - BOURCERONDE - DORION - FROISSART-SENLIS - DUVAL ; 1 contre : M. BOUCHER ; 6 abstentions : MM. TONOLLI - HENIQUE - DELOHEN - WALRAVE - MENOURE - Mme ARCIVAL)

De valider la proposition de classement du Site Patrimonial Remarquable sur Abbeville et de son périmètre.

D'autoriser le Président à présenter le dossier de SPR devant la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA)

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 8 novembre 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 8 novembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 2 novembre 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	2 novembre 2023	Membres en exercice	75
Date d'affichage	2 novembre 2023	Membres présents	61
		Pouvoirs	12
		Votants*	72

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEPAGE HENRIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – DEBRAY – MENOURE – BOUCHER – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – PETIT – RHUIN – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION FROISSART-SENILIS – DUVAL

***Monsieur Laurent PARSIS ne prend pas part au vote.**

Etaient absents :

Mme Françoise BEAURIN
Mme Patricia CHAGNON

Etaient excusés :

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
M. Olivier MALLET donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Danielle VASSEUR donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Angelo TONOLLI donne pouvoir à M. Claude JACOB
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Francis HENRIQUE
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
Mme Maryse DUBOS remplacée par M. Joël GARDEL
M. Stéphane DELOISON donne pouvoir à M. Fabrice FRION
M. Gilbert DUCHEMIN donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
M. Arnaud BIHET donne pouvoir à M. Robert DEBRAY
M. Michel TRENCART remplacé par M. Freddy BOUCHER
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir Mme Clémence FROISSART-SENILIS

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Maryline DEROUSSENT

NUMERIQUE

14) 2023.176 Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes Usages numérique avec Somme Numérique

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1414-3,
- Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2113-6 à L2113-8,
- Vu l'offre de services proposée par le syndicat mixte Somme Numérique,
- Vu les statuts du syndicat mixte Somme Numérique,
- Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes « usages numériques »,
- Vu la délibération du Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique du 10 mai 2023 portant approbation de l'acte constitutif du groupement de commande,
- Considérant l'intérêt pour la CABS d'adhérer au groupement de commande « usages numériques » coordonné par le syndicat mixte Somme Numérique,
- Vu le rapport de Jean GORIEZ, Conseiller délégué au numérique,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – BOUCHER – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN)

D'approuver la convention constitutive de groupement de commandes ' Usages numériques' avec Somme numérique.

D'autoriser le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes ' Usages numériques' avec Somme numérique et toute autre pièce relative au fonctionnement du groupement et à l'exécution des marchés à venir.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 8 novembre 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 8 novembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 2 novembre 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	2 novembre 2023	Membres en exercice	75
Date d'affichage	2 novembre 2023	Membres présents	61
		Pouvoirs*	11
		Votants*	71

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEPAGE
HENRIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE –
LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE
JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE –
DEBRAY – MENOURE – BOUCHER – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE COLINET –
PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – PETIT – RHUIN –
BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION FROISSART-
SENLIS – DUVAL

***Monsieur Aurélien DOVERGNE ne prend pas part au vote (avec pouvoir de M. GARET)**

Etaient absents :

Mme Françoise BEAURIN
Mme Patricia CHAGNON

Etaient excusés :

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
M. Olivier MALLET donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Danielle VASSEUR donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Angelo TONOLLI donne pouvoir à M. Claude JACOB
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Francis HENRIQUE
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
Mme Maryse DUBOS remplacée par M. Joël GARDEL
M. Stéphane DELOISON donne pouvoir à M. Fabrice FRION
M. Gilbert DUCHEMIN donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
M. Arnaud BIHET donne pouvoir à M. Robert DEBRAY
M. Michel TRENCART remplacé par M. Freddy BOUCHER
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir Mme Clémence FROISSART-SENLIS

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Maryline DEROUSSENT

BATIMENTS ET SERVICES TECHNIQUES

15) 2023.177 Adhésion à la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en Energie » de la FDE 80

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2224.34,
- Vu la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV),
- Vu la loi Energie-Climat du 8 novembre 2019,
- Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,
- Considérant le service de 'Conseil en Energie Partagée' (CEP) que propose la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE 80), dans le cadre de l'adhésion à la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en Energie » permettant à la collectivité de disposer de la compétence d'énergéticiens et ainsi de bénéficier de conseils permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments,
- Considérant que la FDE 80 a mis en place un groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures, ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités, permettant aux collectivités adhérentes de participer et de bénéficier des marchés groupés,
- Vu le rapport de Michel LEPAGE Vice – Président aux Bâtiments et Services techniques,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – BOUCHER – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BURGERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL)

D'adhérer à la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en Energie » de la FDE 80 permettant de bénéficier du Conseil en Energie Partagé.

D'approuver le règlement de la FDE 80 sur les conditions techniques, administratives et financières relatives à l'adhésion à la compétence « Maîtrise de la demande en Energie ».

D'adopter le projet de réalisation de diagnostics et de suivi énergétique présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

D'approuver la liste des bâtiments ci annexée qui bénéficieront de cet accompagnement, à savoir la réalisation de diagnostics et d'un suivi énergétique par la FDE 80. Cet accompagnement s'applique pour 9 bâtiments, soit un coût de 1440 euros/an.

D'approuver l'adhésion de la CABS au groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités dont le coordonnateur est la FDE80 et charge Monsieur le Président de signer l'acte constitutif du groupement de commandes.

D'accepter la participation financière annuelle de La CABS, pour un montant total de 1440 euros dès 2023, et d'inscrire ces dépenses au budget.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 8 novembre 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 8 novembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 2 novembre 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	2 novembre 2023	Membres en exercice	75
Date d'affichage	2 novembre 2023	Membres présents	61
		Pouvoirs	12
		Votants	73

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEPAGE
HENRIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE –
LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE
JACOB – MACHAT – MARTEL – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE –
DEBRAY – MENOURIE – BOUCHER – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE COLINET –
PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – PETIT – RHUIN –
BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION FROISSART-
SENLIS – DUVAL

Etaient absents :

Mme Françoise BEAURIN
Mme Patricia CHAGNON

Etaient excusés :

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
M. Olivier MALLET donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Danielle VASSEUR donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Angelo TONOLLI donne pouvoir à M. Claude JACOB
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Francis HENRIQUE
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
Mme Maryse DUBOS remplacée par M. Joël GARDEL
M. Stéphane DELOISON donne pouvoir à M. Fabrice FRION
M. Gilbert DUCHEMIN donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
M. Arnaud BIHET donne pouvoir à M. Robert DEBRAY
M. Michel TRENCART remplacé par M. Freddy BOUCHER
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir Mme Clémence FROISSART-SENLIS

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Maryline DEROUSSENT

16) 2023.178 Autorisation de signature de la convention de coopération relative au déneigement des routes départementales avec le Conseil Départementale de la Somme.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Considérant l'objectif du service hivernal du Département de limiter les conséquences des intempéries sur l'activité du Département et permettre ainsi aux usagers du réseau routier départemental de circuler dans les meilleures conditions,
- Vu le rapport de Aymerick COEUILTE, Vice – Président à la voirie,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 72 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOUREIE – BOUCHER – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN)

D'approuver la convention de coopération « public-public » relatif au déneigement en situation courante et/ou exceptionnelle des routes départementales avec le Département de la Somme.

D'autoriser le Président à signer la convention de coopération « public-public » relatif au déneigement en situation courante et/ou exceptionnelle des routes départementales avec le Département de la Somme.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

POLITIQUE DE LA VILLE

17) 2023.179 Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux entre l'association 2^{ème} chance et la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Éric BALEDENT, Conseiller délégué en charge de la Politique de la Ville,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 72 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOUREIE – BOUCHER – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN)

D'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux entre l'association 2^{ème} chance et la communauté d'agglomération de la Baie de Somme modifiant les conditions de renouvellement.

D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux entre l'association 2^{ème} chance.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

M DOVERGNE interpelle le Président sur 4 points :

- *Le déménagement de la crèche 'Indigo' dans l'ancienne école Route de Paris dont les travaux ne sont pas encore terminés,*
- *La mise en place du Projet de Territoire,*
- *Le bilan de la Market place, pour un coût de 30 000 €,*
- *Le devenir de l'espace coworking consécutif au déménagement de l'OT pour laisser place au centre d'interprétation de la 2^{nde} guerre mondiale,*

En réponse, le Président indique, à propos de la crèche 'Indigo', que plusieurs pistes de réflexion sont à l'étude afin de permettre une continuité de ce service public d'accueil de la petite enfance dans les meilleures conditions possibles et qu'il communiquera dans les jours à venir sur la solution retenue.

Concernant le Projet de Territoire, il précise que le cabinet travaille, en lien étroit avec les services et les élus en charge, à la présentation de fiches financières portant sur les 2 principales compétences en suspens, le scolaire, et la voirie, et notamment, sur la restitution ou non de ces compétences aux communes. Pour cela, le cabinet sera amené à prendre attache avec les communes. D'autres réunions de travail sont prévues en interne avec les élus concernés par les champs d'intervention.

Tout ce travail sera restitué lors d'une Conférence des Maires.

A propos de la Market place, il indique que les 1ers retours semblent positifs, mais qu'un bilan chiffré est prévu et sera présenté.

Enfin, à propos de l'activité du coworking, il précise que la réflexion de son déménagement se poursuit, qu'une information sera donnée en temps et en heure. Il ajoute que l'OT sera transféré à l'accueil du musée Manessier, tel que cela a été validé.

Monsieur WALRAVE demande une précision sur la décision N°253.

Monsieur DELOHEN attire l'attention sur la disparition du TAD sur la région de Hallencourt, qu'il regrette., et dont on aurait dû assurer mieux la promotion.

En réponse, le Président indique que ce service était peu utilisé par les habitants, malgré une communication apportée dans le magazine communautaire, à travers un focus sur le TAD. Il ajoute que ce service peut être réactivé dès lors qu'il y aura de la demande.

POINT INFORMATIF

18) Liste des décisions du Président prises par délégation du conseil.

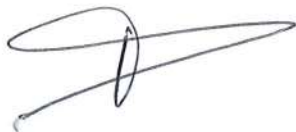
12/09/2023	2023.229	Avenant n° 2 au marché 2022/04-01 relatif à « l'aménagement des espaces publics – 1 ^{ère} tranche » Lot 1 : VRD
12/09/2023	2023.230	Convention de mise à disposition de la maison de quartier « Ferme Petit », à titre gracieux, du 2 octobre au 13 novembre 2023 avec le collègue Ponthieu, afin de proposer à la classe relais « une Master classe cuisine ».
12/09/2023	2023.231	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
12/09/2023	2023.232	Avenant n° 1 au marché « Fourniture et livraison de denrées alimentaires et de boissons issues de l'agriculture conventionnelle, biologique ou raisonnée pour le CABS / Lot 3 et Lot 17 POMONA PASSION FROID

12/09/2023	2023.233	Avenant n° 1 au marché « Fourniture et livraison de denrées alimentaires et de boissons issues de l'agriculture conventionnelle, biologique ou raisonnée pour le CABS / Lot 1 et Lot 6 ESPRI RESTAURATION
12/09/2023	2023.234	Avenant n° 1 au marché « Fourniture et livraison de denrées alimentaires et de boissons issues de l'agriculture conventionnelle, biologique ou raisonnée pour le CABS / Lot 2, Lot 7 et Lot 18 SYSCO France SAS BRAKE
14/09/2023	2023.235	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
19/09/2023	2023.236	Marché public à procédure adaptée en groupement de commandes pour les travaux « Remplacement des menuiseries extérieures aluminium et métalliques des bâtiments de la ville d'Abbeville et de la CABS » avec la société PROFILS GLACES
21/09/2023	2023.237	Mise à disposition gracieuse de la salle d'exposition de l'office de tourisme de la Baie de Somme pour la période du 24 novembre au 15 décembre 2023 pour l'artiste Franck DUVAUCHELLE
22/09/2023	2023.238	Recrutement CDD de trois ans à Mme Audrey CAUSSIN exerçant les fonctions de maître-nageur au Centre de natation communautaire.
22/09/2023	2023.239	Recrutement CDD pour la période du 2 octobre au 29 décembre 2023 à Mme Lucie DAULNY exerçant les fonctions d'agent spécialisé au service de la Petite Enfance.
22/09/2023	2023.240	Convention de rejet des eaux usées avec M. DECAYEUX
22/09/2023	2023.241	Recrutement CDD de trois ans, Mme Nora AYACHI, exerçant la fonction de Directrice Générale des Services
25/09/2023	2023.242	Mise à disposition à l'association « Télé Baie de Somme », la maison de quartier « Ferme Petit » le vendredi 27 octobre 2023
28/09/2023	2023.243	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
28/09/2023	2023.244	Convention Technique et Financière avec le Conseil Départemental pour les aménagements de traverse d'agglomération à Limeux
29/09/2023	2023.245	Recrutement CDD d'un an, M. Bertrand GUILLET, exerçant les fonctions de chauffeur/ripeur au service de la gestion des déchets
29/09/2023	2023.246	Recrutement CDD d'un an, M. Martial LEFEBVRE, exerçant les fonctions de chauffeur/ripeur au service de la gestion des déchets
29/09/2023	2023.247	Mise à disposition, à titre gracieux, de la salle multi activités de la maison de quartier « Ferme Petit » avec l'association « Les Twirling girls »
03/10/2023	2023.248	Marché sous forme « d'appel d'offre ouvert » en vue de la réalisation de prestations de « contrat d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation, climatisation et traitement d'eau des bâtiments de la Ville d'Abbeville et de la CABS » avec l'entreprise DALKIA
03/10/2023	2023.249	Modification des dates des contrats de Mme Eloïse GREMETZ au sein du service des Affaires scolaires
04/10/2023	2023.250	Convention avec l'association AKOR pour le prêt, à titre gracieux de grilles et de paravents du 29 février au 4 mars 2024
04/10/2023	2023.251	Avenant n°1 au marché portant sur « la délimitation du périmètre Site Patrimonial Remarquable sur les communes d'Abbeville et de Longpré-les-Corps-Saints » Lot 2 avec l'entreprise Pierres et Marchant Architectes
06/10/2023	2023.252	Recrutement de 7 agents en CDD au sein du service des Affaires scolaires exerçant les fonctions d'agent d'hygiène des locaux
09/10/2023	2023.253	Accord de la protection fonctionnelle à M. Redouane LEBBAT, animateur au sein du service Dynamique de quartier de la CABS

10/10/2023	2023.254	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
17/10/2023	2023.255	Contrat de prestation de service du 4 septembre au 15 décembre 2023, en vue d'effectuer le « transport d'enfants scolarisés dans des classes Ulis sur le territoire de la CABS » avec les sociétés : SARL CARRYCARE Service et EXPOTRANS
18/10/2023	2023.256	Avenant n° 2 au marché de prestations intellectuelles en vue de la réalisation d'un pôle socio culturel et sportif avec la SCP LUSSO & LAURENT
19/10/2023	2023.257	Convention avec le collège du Ponthieu établissant les conditions d'intervention au sein de l'établissement dans le cadre du PREST
20/10/2023	2023.258	Tarifs aux professionnels du tourisme de la CABS pour 2024
20/10/2023	2023.259	Recrutement CDD, pour la période du 6 novembre au 22 décembre 2023, de 10 contractuels pour le bon fonctionnement du Dispositif de Réussite Educative.
23/10/2023	2023.260	Recrutement CDD pour la période du 6 novembre au 22 décembre 2023, Mme Christelle BRAILLY, exerçant les fonctions de d'agent de restauration et d'entretien au service de la Restauration Collective.
23/10/2023	2023.261	Conventions de partenariat avec l'ADRT Somme concernant les visites guidées sur Abbeville, Saint Valery sur Somme et du Hourdel.
23/10/2023	2023.262	Conventions de partenariat groupes avec les professionnels du tourisme
24/10/2023	2023.263	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h40.

La Secrétaire de séance
Maryline DEROUSSENT



Le Président
Pascal DEMARTHE

